

Le Directeur Général de l'Agence Française de Développement,
Vu le code monétaire et financier, et notamment son article R. 515-16 ;
Vu le décret du 15 avril 2026 portant nomination de M. Christophe LECOURTIER dans les fonctions de
Directeur Général de l'Agence Française de Développement, publié au Journal Officiel de la République
Française le 16 avril 2026 ;

DÉCIDE :

Délégation est donnée à Madame Sylvine GAUTHIER, Responsable de la Division de Surveillance des Risques,
à l'effet de signer, au nom du Directeur Général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats
relatifs à l'exercice des attributions de la Division de Surveillance des Risques visées au recueil d'organisation
et des attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site
Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 13 juillet 2026
En un exemplaire original

Le Directeur Général
Christophe LECOURTIER